

CANTON de LUNERAY

COMMUNE DE LUNERAY

Au Conseil Municipal

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Martial HAUGUEL.

Présents : M. HAUGUEL, M. AUGER, Mme MORIN, Mme NIGER, M. LUCCHETA, Mme SUZANNE, Mme ROQUIGNY, Mme CANU, Mme ANTHORE

Absents excusés sans pouvoir : M. PHILIPPE, M. LARCHEVEQUE, M. SERY, Mme GILLES

Absente excusée avec pouvoir : Mme ROSSITER (pouvoir à Mme ROQUIGNY)

Mme ANTHORE est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 12 septembre 2019, préalablement adressé à chacun des conseillers, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Avec l'accord du conseil municipal, 2 questions sont ajoutées à l'ordre du jour de la réunion.

Dans ses communications, M. le Maire fait part à ses collègues :

-des remerciements de l'association Vie et Espoir pour la subvention annuelle, et du Club des Jeunes de la Région de Luneray pour la subvention complémentaire votée le 8 août 2019 ;

-du courrier qu'il a reçu de la Fédération Française de Badminton qui l'informe avoir décerné au Club de Luneray le label 2 étoiles au titre de la saison 2019/2020. Un courrier de félicitations sera adressé au Président.

-du montant des dégrèvements obtenus par la commune en matière de taxes foncières grâce au travail réalisé par Ecofinance : 5 796 € dont 50% seront à reverser à Ecofinance.

-de la subvention allouée à la commune par le Département de Seine-Maritime pour l'organisation de 2 spectacles jeune public par la bibliothèque : 942 €

Le conseil municipal passe ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

-sur proposition de la Commission Enseignement, un spectacle sera offert aux enfants de l'école maternelle : « YS et O vont en bateau » par la compagnie Coconut. Spectacle qui aura lieu à l'école le 13 février 2020.
Coût pour la commune : 500 €.

-le conseil municipal décide d'accéder à la demande de dérogation au repos dominical présentée par le magasin Auchan Supermarché pour les dimanches 20 et 27 décembre 2020.

-le contrat passé en 2016 avec la société Mécanique Tréportaise (Dieppe) pour le nettoyage, dégraissage de la cuisine et le dépoussiérage de la vmc de la salle d'activités sera renouvelé pour 3 nouvelles années.
Cout annuel : 450 € HT.

-l'entreprise Normandie Rénovation (St Jean du Cardonnay) est retenue pour la réalisation de travaux à l'église : d'une part, pour la remise en état d'une partie du dallage à l'intérieur de l'église (8 538,60 € HT) et d'autre part, pour la reconstruction d'une partie du mur d'enceinte de l'église (53 733,98 € HT).

-un avenant sera signé avec l'entreprise Colas (Cany-Barville) pour un montant de 1 279,40 € HT afin d'intégrer quelques modifications au niveau des travaux de création de rehausseurs qui sont en cours sur la commune.

-le conseil municipal décide de confier la gestion et le nettoyage de son marché dominical à la société Géraud (Livry-Gargan) à compter du 1^{er} novembre 2019.

-la réfection de la rue du Château et de la rue du Clos des Dix Acres sera demandée pour 2020 à la Communauté de communes Terroir de Caux. Il est rappelé que la décision de réaliser ou pas appartient au conseil communautaire.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h12.